

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**CINQUIEME REUNION DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL
DES MARCHES PUBLICS (ORMP) DE L'ESPACE UEMOA**

Ouagadougou, les 29 et 30 novembre 2010

RAPPORT FINAL

La cinquième (5^{ème}) réunion de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) s'est tenue à Ouagadougou du 29 au 30 novembre 2010.

La rencontre a réuni les représentants de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et les membres de l'ORMP au titre des Etats membres et les experts consultants des sociétés IDEA INTERNATIONAL et DEMBS ASSOCIATES SARL.

La liste des participants est jointe en annexe.

I - CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par monsieur **EL HADJI ABDOU SAKHO**, Commissaire chargé du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure de la Commission de l'UEMOA.

Une seule allocution a marqué la cérémonie d'ouverture.

Dans son intervention, le Commissaire après souhaité la bienvenue aux participants, a rappelé la mission fondamentale de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) qui est d'appuyer la Commission de l'UEMOA dans la définition et la mise en œuvre des règles sur la surveillance multilatérale, en matière de marchés publics et de délégations de service public. Il a également mis l'accent sur les objectifs du Projet de Réformes des Marchés Publics (PRMP) et a salué les efforts consentis par les Etats dans le cadre de l'amélioration du système de passation des marchés publics au sein de l'UEMOA.

II - MISE EN PLACE DU BUREAU

A la suite de la cérémonie d'ouverture, le bureau de séance a été mis en place et se compose comme suit :

- Président : Monsieur Antonio SANI, Directeur Général des Concours Publics de la République de Guinée Bissau ;
- Premier rapporteur : Monsieur Aubin ACCROMBESSY (Bénin) ;
- Deuxième rapporteur : Madame KASSAH TRAORE Zouréhatou (Togo).

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ci-après a été adopté.

1. Etat de la mise en œuvre :
 - des recommandations de la quatrième réunion de l'ORMP ;
 - du Projet de Réformes des Marchés publics dans l'espace UEMOA (PRMP-UEMOA) ;
 - des Directives 04 et 05 dans les législations nationales des huit (8) Etats membres de l'UEMAO.
2. Adoption des DSRA et des modèles de rapports d'évaluation des offres relatifs aux travaux, aux fournitures et aux prestations intellectuelles ;

3. Examen du rapport provisoire relatif à la définition de seuils communautaires de publication des marchés publics dans l'espace UEMOA et la conception d'un module de formation de formateurs portant sur lesdits seuils.
4. Examen du rapport provisoire relatif à la réalisation de l'étude sur la conception et la mise en place d'une base de données de l'ORMP et la rédaction d'un premier rapport de surveillance de l'ORMP.
5. Examen du rapport d'évaluation à mi-parcours du PRMP-UEMOA.
6. Divers

IV - DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés conformément à l'ordre du jour.

IV.1 Etat de la mise en œuvre des recommandations de la quatrième réunion de l'ORMP

Dans une présentation, la Commission de l'UEMOA a rappelé les différentes conclusions de la quatrième réunion et a indiqué pour chacune d'elles, le niveau d'exécution. Les points rappelés se résument comme suit :

Recommandations	Etat de la mise en œuvre
1. les observations sur les DSRA de services courants et de délégations de service public devront être intégrées par le consultant.	Exécutée. En effet, les observations formulées aux dossiers ont été transmises par mail au Consultant, le jeudi 10 juin 2010.
2. La Cellule de gestion des marchés publics de l'UEMOA est chargée de prendre les dispositions pour que le consultant chargé de l'élaboration des modules de formations prenne en compte les observations retenues lors la présente réunion ;	Exécutée. En effet, les observations formulées sur les modules de formation ont été transmises par mail au consultant, le jeudi 27 mai 2010.
3. Les DSRA services courants et les modules de formations corrigés seront transmis aux Etats membres pour observations accompagnés des TDR ;	Exécutée. En effet, après la prise en compte des observations par le consultant, la Cellule de gestion des marchés publics de l'UEMOA a transmis tous les dossiers aux Etats membres par mail le jeudi 24 juin 2010.
4. les observations des Etats sur les DSRA fournitures, travaux et prestations intellectuelles sont attendues au plus tard le 31 mai 2010 ;	Exécutée. Le Bénin, le Mali et le Niger ont répondu après une relance de la Commission.

<p>5. La Commission de l'UEMOA doit saisir officiellement chacun des Etats membres pour lui notifier son appréciation sur l'état de la transposition ;</p>	<p>Exécutée. En effet, par les correspondances N /Réf 006452/PC/DPE/DFPFI/PRMP du 01 juillet 2010, 006453/PC/DPE/DFPFI/PRMP du 01 juillet 2010, 006507/PC/DPE/DFPFI/PRMP du 02 juillet 2010 et 006508/PC/DPE/DFPFI/PRMP du 02 juillet 2010, la Commission a saisi officiellement les Etats concernés à savoir : le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Mali.</p>
--	--

IV.2 Etat de mise en œuvre physique du Projet d'appui aux Réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA, (PRMP-UEMOA)

La situation d'exécution du projet d'Appui aux Réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA, au 15 novembre 2010, se présente ainsi qu'il suit, selon les différents résultats attendus de sa mise en œuvre, et décrits dans le Rapport d'évaluation dudit projet :

a. Résultat 1 :

Transposition dans les systèmes juridiques nationaux des huit États membres, des deux Directives UEMOA sur les marchés publics et les délégations de service public, et l'harmonisation, par voie de conséquence, de leurs Codes nationaux :

Ce résultat est atteint par les États en ce sens que tous disposent d'un code réformé des marchés publics. Cependant, il faut noter l'installation en cours, dans certains États (Togo, Guinée Bissau), des institutions adoptées dans le cadre de cette réforme (Autorités de régulation des marchés publics, structures de contrôle etc.).

Au niveau de l'Unité de Gestion du Projet de Réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA (PRMP-UEMOA), les actions ci-après sont en cours pour renforcer les dispositifs réformés par les États :

- Le recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'une campagne d'information et de sensibilisation à l'utilisation effective des codes réformés des États et les nouveaux dispositifs de gestion des marchés publics mis en place (dossiers types, manuels de procédures, système d'information etc.), conception et la mise en œuvre d'une campagne médiatique de lutte contre la corruption dans les marchés publics et la création d'un numéro vert anti corruption dans les États.

Le contrat avec l'agence de communication identifiée a été signé et notifié au consultant.

- Pour favoriser l'autonomie de fonctionnement des autorités nationales de régulation des marchés publics (ARMP), une étude relative à la définition

des conditions de financement des ARMP a été lancée. Le contrat a été signé et notifié au consultant.

- Enfin, au titre des activités de soutien à la transposition, et en vue d'expliquer davantage les nouveaux dispositifs mis en place par les États, l'élaboration de mémentos et d'un guide de l'acheteur public est en cours d'exécution par un consultant.

b. Résultat 2 :

Élaboration des Dossiers standards régionaux d'acquisition (DSRA) pour la passation des marchés de biens, de travaux, la présélection des entreprises de travaux, l'utilisation des services de consultants, les rapports d'évaluation des offres de biens et des travaux et des dispositions de consultants.

Les DSRA ont été réalisés par des consultants et sont disponibles. Il s'agit :

- DSRA Travaux ;
- DSRA fournitures ;
- DSRA services courants ;
- DSRA Prestations intellectuelles ;
- DSRA conventions de délégations de service public.

En plus des DSRA, d'autres dossiers types ont été élaborés pour aider à l'évaluation des offres et à la formation des acteurs. Il s'agit :

- d'un modèle de rapport d'évaluation des offres pour marchés de travaux et fournitures ;
- d'un modèle de rapport d'évaluation des offres pour contrat de prestations intellectuelles ;
- de modules de formations sur l'ensemble des DSRA.

c. Résultat 3 :

Définition de seuils communautaires de publicité et conception d'un module de formation des formateurs facilitateurs sur lesdits seuils :

Le contrat est en cours d'exécution par un consultant.

d. Résultat 4 :

Création et fonctionnement d'un Observatoire régional des marchés publics (ORMP).

Le texte créant l'ORMP a été constaté par une décision signée par le Président de la Commission de l'UEMOA (Décision n°001/2010/COM/UEMOA du 02 février 2010). Le Règlement intérieur de l'ORMP a été également signé par le Président en exercice de cet organe. L'ORMP est fonctionnel et tient régulièrement ses réunions statutaires. Pour faciliter le fonctionnement et la pérennisation de cet organe, une étude pour la conception et la mise en place d'une base de données de l'Observatoire Régional des Marchés Publics est en cours d'exécution.

e. Résultat 5 :

Mise en place d'un mécanisme de recours des soumissionnaires au niveau régional comme voie de recours supranationale, et avec l'organe en charge de cette voie de recours fonctionnel :

Un contrat pour (i) la définition d'un mécanisme régional de recours non juridictionnel des soumissionnaires aux marchés publics, (ii) l'élaboration de codes de déontologie et d'éthique, d'un guide de transposition de la RCMP, et (III) le renforcement du cadre juridique des États membres de l'UEMOA dans la lutte contre la corruption, est signé et sera bientôt notifié au consultant.

f. Résultat 6 :

Mise en place d'un site WEB régional des marchés publics pour la publicité et les résultats des appels d'offres régionaux et internationaux, et la mise à disposition de la documentation communautaire pertinente sur ce site :

L'étude préalable de mise en place de ce site a démarré depuis le 22 mars 2010. Le rapport intermédiaire définissant les solutions (aspects fonctionnels, techniques et organisationnels, reprise de l'existant, scénarii de mise en œuvre, planning prévisionnel etc.) a été validé par un comité des experts chargé des systèmes d'information des États. Le dossier d'analyse réalisé dans le cadre de la seconde phase de la mission de mise en place du système d'information régional des marchés publics dans l'espace UEMOA a été déposé par le consultant. Il reste la liste des équipements nécessaires à la réalisation du système.

g. Résultat 7 :

Création au sein de l'UEMOA d'un service des marchés publics pour assurer et faciliter, au niveau régional et national, la bonne application des Directives régionales sur les marchés publics :

La Cellule de Gestion des Marchés Publics, qui gère le PRMP-UEMOA, est actuellement au complet.

h. Résultat 8 :

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles :

- Trois marchés ont été passés pour la fourniture et l'installation d'équipements informatiques, de mobilier de bureau et de consommables au profit des Autorités de Régulation des Marchés Publics (ARMP).
- Un autre marché dont le dépouillement est en cours, sera conclu pour du matériel bureautique au profit des ARMP.
- Le recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un mémento et d'un guide de l'Achat public.

En ce qui concerne le renforcement des capacités humaines du service des marchés publics de la Commission de l'UEMOA, des administrations nationales chargées de la passation et régulation des marchés publics, et du secteur privé à travers des formations qualifiantes ciblées et un appui logistique :

L'aide mémoire de la mission de supervision que la BAD a effectuée en mai 2010 a assigné à la composante un résultat de 3000 personnes formées à la fin de l'année 2010.

Face aux difficultés structurelles rencontrées par le projet en termes notamment de lenteurs et de lourdeurs administratives rencontrées lors de l'adoption et de la signature des budgets des activités de formations du PRMP-UEMOA, et au regard du retard que celles-ci ont occasionné dans la mise en œuvre des activités du PRMP en général et de son volet formation en particulier, un nouveau principe de gestion a été arrêté de commun accord entre la Commission de l'UEMOA et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

En effet, dans le cadre d'une stratégie de mise en œuvre efficiente des activités de formations de cette composante II du PRMP-UEMOA, il a été retenu en septembre 2009 à l'issue d'une mission conjointe tripartite de supervision du projet composée de l'ACBF, de l'OIF et de la BAD, le principe de déléguer certaines activités de formations du projet aux Autorités de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et ce, en conformité avec l'article 5 de la directive n°5 /CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics.

L'option du « faire faire » est appliquée par le PRMP-UEMOA pour l'exécution de ce volet de la composante II, comme pour le projet dans sa globalité, exception faite des formations sur les Directives communautaires des marchés publics qui sont dispensées directement aux bénéficiaires des États membres de l'UEMOA par l'Expert en formation de la CGMP. Les formations sur les Codes nationaux des Marchés Publics des États membres issus de la transposition des Directives UEMOA en la matière, elles, ont été déléguées aux ARMP dans le cadre des conventions de formations.

Sur cette base, il a été signé avec chacune des ARMP des États membres de l'UEMOA une convention de formation.

A la date du 15 novembre 2010, 1260 personnes en provenance du secteur public, du secteur privé et de la société civile ont reçu une formation, dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de formations.

Outre ces activités de formation, le PRMP s'est attelé à définir une stratégie communautaire de renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics. Pour ce faire, une mission d'évaluation des potentialités nationales en matière de formation en marchés publics, a été diligentée dans les huit (08) États membres de l'UEMOA. Le document de stratégie a été élaboré, discuté et adopté par la mission conjointe de supervision OIF-ACBF-BAD du 22 au 25 septembre 2009 et devrait être relu et validé par un consultant indépendant.

Dans le cadre de la mise en œuvre des éléments de cette stratégie, ont été diligentées les activités ci-après :

- La constitution d'un Bassin Communautaire des Formateurs (BCF) suite à la publication d'un avis de pré qualification. Ce BCF a servi de base à la constitution de listes restreintes en vue de la comparaison de CV pour le recrutement de consultants formateurs pour la mise en œuvre du programme de formation arrimé au Rapport d'Évaluation du Projet (REP) ;

- Le recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude relative à la création d'une filière diplômante dans le domaine spécifique des marchés publics à l'échelon communautaire. Le principe de cette étude, annoncée dans le REP, a été aménagé dans le document de la stratégie communautaire de renforcement des capacités. L'étude est en cours de réalisation ;
- L'élaboration de modules communautaires de formation sur les marchés publics et les conventions de délégation de service publics ;
- La tenue, sur le financement du don OIF, de deux (02) sessions de formations de formateurs au Sénégal, à Dakar et à Sally, ayant permis de former un total de 70 personnes.

Le changement du mode de mise en œuvre des activités de formation par rapport à ce qui était initialement prévu dans le rapport d'évaluation du projet, devrait permettre de surmonter les difficultés structurelles rencontrées, de poursuivre et d'atteindre les objectifs assignés aux activités de formation de la composante II à savoir, toutes catégories de formations confondues, renforcer les capacités de 12 600 personnes d'ici 2011.

Des virements ont été effectués au titre du paiement des avances de sept (07) conventions de formation à savoir, les conventions de formation du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Niger, de la Guinée Bissau, du Togo et du Sénégal à hauteur d'un montant total de 178.080.000 FCFA, soit 22.260.000 FCFA par avance et par pays.

Celle de la Côte d'Ivoire, vient juste d'être mise dans le circuit de paiement. Le retard à ce niveau s'explique par le fait que l'ANRMP de la RCI vient d'être récemment installée.

Tableau 1 : État des signatures des conventions de formations avec les ARMP :

N°	ETATS MEMBRES	CONVENTIONS DE FORMATIONS		
		SIGNEE	PAYEE	Démarrage des formations
01	BENIN	x	x	x
02	BURKINA FASO	x	x	x
03	COTE D'IVOIRE	x		
04	GUINEE BISSAU	x	x	x
05	MALI	x	x	x
06	NIGER	x	x	x
07	TOGO	x	x	x
08	SENEGAL	x	x	x

Tableau 2 : Programme de formations joint aux conventions de formations :

TYPES DE FORMATIONS	BEN	BFA	RCI	GB	MLI	NIG	TOG	SEN
Formations de formateurs	02	02	02	02	02	02	02	00
Formations par les pairs	02	02	02	02	02	02	02	01
Formations de perfectionnement	14	26	14	14	14	14	14	17
Formations sur les directives UEMOA	02	02	02	02	02	02	02	02
SOUS TOTAL	20	32	20	20	20	20	20	20
TOTAL DES FORMATIONS	172							

NB : Ce programme de formation, s'il est entièrement exécuté, devrait permettre la formation de 6020 personnes, tous types de formations confondus.

Tableau 3 : Situation des formations réalisées au 27 octobre 2010

PAYS	PROGRAMME DE FORMATIONS											
	F° directives UEMOA			F° de perfectionnement			F° par les pairs			F° de formateurs		
	Nb F°	Nb pers.	Total	Nb F°	Nb pers.	Total	Nb F°	Nb pers.	Total	Nb F°	Nb pers.	Total
BENIN	2	35	70	0	35	0	0	35	0	0	35	0
BURKINA FASO	0	35	0	2	35	70	2	35	70	2	35	70
COTE D'IVOIRE	0	35	0	0	35	0	0	35	0	0	35	0
GUINEE BISSAU	2	35	70	2	35	70	2	35	70	2	35	70
MALI	2	35	70	2	35	70	2	35	70	2	35	70
NIGER	0	35	0	2	35	70	2	35	70	2	35	70
SENEGAL	0	35	0	2	35	70	2	35	70	2	35	70
TOGO	0	35	0	0	35	0	0	35	0	0	35	0
SOUS TOTAUX	6		210	10		350	10		350	10		350
TOTAL FORMATIONS	36											
Total apprenants	1260											

Malgré cette inflexion dans le mode de mise en œuvre du volet formation, le taux d'exécution physique a fortement été obéré par la lenteur dans le déblocage des fonds par les services financiers de la Commission. Cette circonstance n'a pas permis l'accélération escomptée.

IV.3 Situation de la transposition des directives communautaires :

Les représentants des Etats ont procédé à une présentation succincte de l'état de la transposition des directives communautaires dans leurs pays respectifs, comme suit :

BENIN

Les projets de décret portant application du Code des Marchés publics sont validés mais non adoptés. Les documents standards sont en cours d'élaboration de même que la définition des règles d'éthique et des mécanismes de mise en œuvre des recours par un consultant.

Relativement au système d'information, un schéma directeur a été établi.

Enfin, un schéma stratégique de formation dont la validation est attendue en fin mai 2010 a été initié.

BURKINA FASO

Le décret portant organisation et fonctionnement de l'ARMP a été repris le 24/12/2009 pour prendre en compte les observations formulées par la Commission de l'UEMOA sur la transposition des directives notamment sur la composition du Comité de Règlement des Différends, sur les délais de saisine et traitement des plaintes et sur le caractère exécutoire des décisions.

L'audit des marchés publics pour les gestions 2008 et 2009 est en cours.

Sur le volet renforcement des capacités, 3 000 personnes ont été formées en 2009 et une stratégie de formation déclinée sur cinq (5) ans a été validée par le Conseil de Régulation.

Par ailleurs, un projet de loi sur les principes fondamentaux de la commande publique a été élaboré et transmis au gouvernement.

Enfin, des difficultés liées à l'application des textes existants par rapport à la Maitrise d'Ouvrage Publique sont notées.

GUINEE-BISSAU

Tous les textes législatifs portant Code des marchés publics, création de l'ARMP et d'une unité centrale d'achats ont été pris et promulgués.

L'installation de L'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des délégations de service public est en cours.

MALI

L'Autorité de régulation des marchés publics et des délégations de service public a été installée et est fonctionnelle.

Un décret relatif à la redevance de régulation a été pris.

Au niveau du renforcement des capacités, un plan stratégique de formation est en cours d'élaboration.

La déconcentration de la Direction générale des Marchés publics est effective avec la création des directions régionales des marchés publics.

NIGER

Le 17 septembre 2010, une ordonnance a été signée pour modifier le code des marchés publics en vue de la prise en compte des observations l'UEMOA.

SENEGAL

Les audits sur les procédures de passation pour l'année 2008 ont été effectués et les rapports transmis à la justice. Des audits techniques sont prévus pour les marchés conclus en 2009.

En outre, une inspection technique pour traiter les dénonciations a été mise en place et il est actuellement procédé au toilettage du Code des marchés publics.

Cependant, des problèmes sont notés au niveau des contrats de délégation de service publics qui ne sont pas maîtrisés par l'ARMP.

TOGO

Le cadre réglementaire a été mis en place et d'autres textes d'application sont en cours d'élaboration.

Le Directeur Général de l'ARMP et le Directeur National du Contrôle des Marchés publics ont été nommés.

IV.4 Adoption des DSRA et des modèles de rapports d'évaluation des offres relatifs aux travaux, aux fournitures, aux prestations intellectuelles, aux services courants et ceux relatifs aux délégations de service public et examen et adoption des modules de formation relatifs aux DSRA travaux, fournitures, prestations intellectuelles, services courants et délégations de service public, proposés par le Consultant

Les DSRA et les modèles de rapports d'évaluation des offres relatifs aux travaux, aux fournitures, aux prestations intellectuelles, aux services courants et ceux relatifs aux délégations de service public sont adoptés.

Les modules de formation relatifs aux DSRA travaux, fournitures, prestations intellectuelles, services courants et délégations de service public, ne sont pas adoptés. En effet, le document produit à cet effet est assez général et très synthétique. Il n'offre aucun contenu de cours ni de cas pratiques qui développent et expliquent les points saillants des DSRA.

IV.5 examen des rapports provisoires relatifs à la définition de seuils communautaires de publication des marchés publics dans l'espace UEMOA et de la réalisation de l'étude sur la conception et la mise en place d'une base de données de l'ORMP

Deux ateliers ont été constitués :

- **Atelier 1** : examen du rapport provisoire de la société IDEA International relatif à la définition de seuils communautaires de publication des marchés publics dans l'espace UEMOA et la conception d'un module de formation de formateurs portant sur lesdits seuils ;
- **Atelier 2** : examen du rapport provisoire relatif à la réalisation de l'étude sur la conception et la mise en place d'une base de données de l'ORMP et la rédaction d'un premier rapport de surveillance de l'ORMP.

Les conclusions des travaux des deux (02) ateliers sont jointes en annexe.

IV.6 Divers

Au titre des divers, les différentes délégations, à tour de rôle, ont exprimé certaines préoccupations. La synthèse est la suivante :

- Des difficultés de mise en œuvre des formations déléguées (convention UEMOA-ARMP) ont été soulevées. Les financements sont jugés faibles par rapport à la mission de formation confiée aux ARMP. La Commission de l'UEMOA a proposé de se rapprocher des partenaires techniques et financiers pour leur faire part de cette préoccupation;
- Le Délai de sept (7) jours prévu dans la Directive 05/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 pour le traitement des recours est jugé insuffisant.

RECOMMANDATIONS

Au terme des travaux, les participants ont formulé les recommandations ci-après :

1. La Cellule de gestion des marchés publics de l'UEMOA est chargée de prendre les dispositions pour l'amélioration du contenu des modules de formations sur les DSRA ;
2. La Commission de l'UEMOA doit interpeller l'État Sénégalais sur les cas de violations graves des grands principes des Directives 04/2005/UEMOA/CM et 05/2005/UEMOA/CM du 09 décembre 2005, régissant les marchés publics dans l'espace communautaire.

A l'issue des travaux, les participants à la réunion ont adressé leurs remerciements à la Commission de l'UEMOA.

Fait à Ouagadougou, le 30 novembre 2010

Le Président

M. Antonio SANI

Le premier Rapporteur

Le deuxième Rapporteur

Aubin F. ACCROMBESSY

Mme KASSAH TRAORE Zouréhatou